

Délibération N°02 du 22 JANVIER 2021

✍ --- ✍

COMPTE GENERAL ET GESTION FINANCIERE

LA CCISM,

*Considérant les dispositions réglementaires la régissant.
Considérant son règlement intérieur concernant les attributions du Trésorier,*

✍ --- ✍

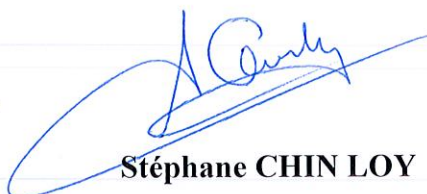
L'Assemblée Générale :

- 1) *Demande le maintien des comptes ouverts à son nom, pour ses différents services, dans diverses banques, aux chèques postaux et à la Trésorerie Générale de Polynésie Française.*
- 2) *Autorise l'ouverture des comptes supplémentaires à son nom et tant que de besoin.*
- 3) *Donne pouvoir à son Trésorier, Madame Christine TEMARII, de signer les chèques ou tout document technique concernant ces comptes et de passer tout acte ou contrat pour la gestion financière dans le cadre et selon les possibilités données par les textes en vigueur.*
- 4) *Habilite Madame Christine TEMARII, Trésorier, à déléguer tout ou partie de ses attributions à toute personne de la CCISM qu'il désignera parmi celles qui n'ont pas la qualité d'ordonnateur, selon les possibilités données par les textes réglementaires régissant la CCISM.*


✍ --- ✍

Le Président,

Le Secrétaire,



Stéphane CHIN LOY



Gilbert CHUNE

Toute correspondance est à adresser à :

M. Le Président de la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Services et des Métiers de Polynésie française
41, rue du Docteur Cassiau - BP. 118 - 98713 Tahiti - Polynésie française - Tél. : (689) 40.47.27.00 - Fax (689) 40.54.07.01
E-mail : info@ccism.pf - Site : <http://www.ccism.pf>